



École de  
**POINTE-DU-LAC**

# **R**ÈGLEMENTS GÉNÉRAUX **2021-2022**

**DU SERVICE DE GARDE LA BELLE ÉTOILE  
DE L'ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC**



**101, rue Élisabeth-Guay  
Trois-Rivières (Québec)  
G9B 7Z4**

**Téléphone : (819) 377-6200**

**Télécopieur : (819) 377-2340**

**Courriel : [sdg-beausol@csduroy.qc.ca](mailto:sdg-beausol@csduroy.qc.ca)**

**JUIN 2021**

*Approuvé par le conseil d'établissement le 8 juin 2021*

## TABLE DES MATIÈRES

### 25. SERVICE DE GARDE LA BELLE ÉTOILE

25.1	Heures d'ouverture _____	11
25.2	Horaire de fréquentation _____	11
25.3	Absence de votre enfant _____	11
25.4	Accès au service de garde _____	11-12
25.5	État de compte _____	12
25.6	Gestion des comptes en souffrance _____	12
25.7	Dîneur _____	12
25.8	Allergie alimentaire _____	13
25.9	Traiteur _____	13
25.10	Journée pédagogique/inscription _____	13
25.11	Départ de l'enfant _____	13
25.12	Débarcadère _____	13
25.13	Fermeture du service de garde _____	14
25.14	Plan d'évacuation _____	14

## 25. SERVICE DE GARDE LA BELLE ÉTOILE

### 25.1 Heures d'ouverture

École Notre-Dame		École Beau-Soleil	
Matin	7 h 00 à 8 h 45	Matin	7 h 00 à 7 h 50
Midi	11 h 11 à 12 h 26	Midi	11 h 17 à 12 h 36
Soir	<b>*15 h 00</b> à 17 h 30	Soir	<b>*15 h 10</b> à 18 h 00

\* **Précision :** Pour la sécurité des élèves et l'organisation du service de garde, les parents ont accès au service de garde seulement à partir de 15 h 00 à l'école Notre-Dame et 15 h 10 à l'école Beau-Soleil.

### 25.2 Horaire de fréquentation

L'horaire de fréquentation prévu lors de l'inscription au SDG doit être respecté intégralement. Aucune modification ne peut être apportée à moins d'un changement de statut (réf. : règlements généraux CSS 6.2).

### 25.3 Absence de votre enfant

- Lorsque votre enfant inscrit au service de garde est absent à l'école, en plus d'informer le secrétariat de l'école, vous devez aviser aussi directement le service de garde en téléphonant au numéro : 819 377-6200.
- Tel que précisé dans les règlements généraux des SDG du CSS point 7, « le parent doit avertir le service de garde, avant 10 h, de toutes modifications de présence à l'horaire de l'enfant (*midi et fin de journée*), au numéro suivant : 819 377-6200. » Toutefois, nous apprécions grandement lorsqu'il vous est possible de nous avertir la veille, étant donné le nombre important d'élèves fréquentant notre service.
- Un enfant inscrit au service de garde en fin de journée dont le parent a avisé dans les délais que son enfant était autorisé à quitter à pied dès la fin des classes doit quitter par le local du service de garde afin de valider son départ auprès de la personne à l'accueil.

### 25.4 Accès au service de garde

Il est obligatoire de se procurer une puce au coût de 6,50 \$ pour accéder au service de garde (non remboursable).

L'horaire d'accès au service de garde au moyen de la puce est :

À l'école Notre-Dame : de 7 h 00 à 8 h 45 et de 15 h 00 à 17 h 20

À l'école Beau-Soleil : de 7 h 00 à 7 h 50 et de 15 h 10 à 17 h 50

Au-delà de ces heures, soit 17 h 20 ou 17 h 50, vous devez sonner et un membre du personnel vous ouvrira.

### **25.5 État de compte**

La facturation est faite sur une base mensuelle et expédiée par courriel. Sur l'état de compte du mois de mai, une estimation des coûts du mois de juin sera ajoutée (anticipation) et ce solde est payable au plus tard le 10 juin.

### **25.6 Gestion des comptes en souffrance**

- En date de votre état de compte, vous devez respecter le délai de 15 jours pour acquitter votre facture;
- Si ce solde demeure impayé après 15 jours de la date d'envoi de l'état de compte, un avis de courtoisie par courriel vous sera envoyé annonçant un dernier délai de 5 jours suivant la date du courriel;
- Après ce dernier délai, si vous n'êtes pas entré en communication avec la technicienne ou la direction de l'école pour une entente, une lettre vous sera envoyée présentant une date finale de paiement et vous avisant que si cette date finale n'est pas honorée, votre enfant sera retiré du service de garde jusqu'au paiement total de la facture;
- Cette gestion des comptes en souffrance s'applique aussi pour les dîneurs.

### **25.7 Dîneur**

Les enfants qui ne font que dîner à l'école, le coût est de 360,00 \$ pour l'année, payable en trois (3) versements de 120,00 \$, soit le 1<sup>er</sup> octobre, le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> décembre (ces frais ne sont pas remboursables).

Ustensiles : Veuillez vous assurer que votre enfant dispose de tous les ustensiles nécessaires à son repas.

Nous vous incitons fortement à utiliser des contenants réutilisables pour les différents aliments et breuvages de votre enfant le midi et aux collations et ce, dans un souci de réduire les déchets. Évitez les petits sacs de toutes sortes et sortons nos contenants.

Ensemble, nous pouvons faire la différence!

### 25.8 Allergie alimentaire

Nous vous rappelons que les aliments qui contiennent des noix et/ou arachides sont interdits en tout temps. Tous les aliments ensachés du commerce doivent obligatoirement affichés le logo suivant :



### 25.9 Traiteur *(Pour l'année 2021-2022, nous avons l'intention de reconduire ce service à moins d'avis contraire de la Santé publique.)*

Un service de traiteur LA BOULANGERIE GUAY est offert seulement aux élèves de l'école Beau-Soleil au coût de 6,00 \$/midi (à valider). Vous recevrez par courriel tous les renseignements nécessaires à la fin août. Vous pouvez vous procurer une carte de repas directement à la boulangerie Guay situé au 11760, rue Notre-Dame Ouest, Trois-Rivières.

**IMPORTANT : si votre enfant n'a pas de repas (perte, oubli, bris de plat, etc.), le service de garde lui offrira un repas de dépannage qui sera facturé sur votre état de compte.**

### 25.10 Journée pédagogique / Inscription

La fiche d'inscription en ligne accompagnée des activités prévues pour la journée pédagogique est expédiée par courriel 10 jours ouvrables avant la dite journée.

La fermeture des inscriptions est le lundi 9 h précédant la journée pédagogique.

### 25.11 Départ de l'enfant

Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription pourront venir chercher votre enfant.

### 25.12 Débarcadère

Nous sollicitons la prudence de tous et le respect des consignes au débarcadère du service de garde. Il est important d'y accéder à basse vitesse, d'y respecter le sens d'accès et de ne pas s'y stationner en double.

### 25.13 Fermeture du service de garde

Le service de garde est fermé durant les jours fériés, à la période des fêtes, les journées de tempête selon la politique du Centre de services scolaire lors d'intempéries et aux journées pédagogiques de fin et de début d'année scolaire. Quant à la semaine de relâche, il y aura fermeture si le nombre d'inscriptions en janvier est insuffisant.

#### **25.14 Plan d'évacuation**

Advenant le cas où une situation d'urgence nécessite une évacuation des bâtisses, les élèves seront emmenés au pavillon des Seigneurs situé au 10555, chemin Sainte-Marguerite, près de l'école Beau-Soleil.

Un intervenant de l'école communiquera avec vous pour que vous puissiez venir chercher votre enfant.



*Voici nos propositions de simples gestes qui peuvent faire une grande différence pour notre précieux environnement*

- *Bouteilles, ustensiles et contenants réutilisables pour le plat principal, les légumes, les fruits, le yogourt, les collations, etc.*
- *Sacs à collation en textile lavables*
- *Serviette de table en tissu*

*Merci de contribuer à réduire les déchets.*